



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

transport de marchandises

Question écrite n° 11115

Texte de la question

M. Charles Miossec appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la directive 91/440 de la Commission européenne qui prévoit la création de corridors ferroviaires. Un tel dispositif a pour objectif d'instaurer une séparation entre la gestion de l'infrastructure ferroviaire et l'activité de transport et d'ouvrir l'accès à ces infrastructures à certains opérateurs, permettant ainsi une amélioration de la vitesse des trains de marchandises. La SNCF propose actuellement un corridor Nord-Sud reliant Muizen à Sibelin-Vénissieux via le Luxembourg et un corridor Ouest-Est entre Le Havre et l'Autriche. Alors que le glissement progressif des centres de consommation vers l'est enclave progressivement l'ouest de la France, celle-ci demeure totalement absente de la carte des corridors ferroviaires européens. Le transport ferroviaire représente pourtant un compromis très intéressant afin de permettre notamment un acheminement rapide et au meilleur coût des produits alimentaires. Il serait donc tout à fait souhaitable qu'un tel oubli soit réparé et que la région Bretagne puisse bénéficier d'un ou plusieurs corridors ferroviaires. Il lui demande donc les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

La directive 91/440/CEE ne prévoit pas la création de corridors ferroviaires, mais rend obligatoire l'ouverture des réseaux nationaux à certains trafics internationaux. Cette ouverture n'avait pas été véritablement mise en oeuvre, jusqu'à ces derniers mois, par les Etats membres. Dès le conseil des ministres européens des transports du 17 juin 1997, le ministre français a préconisé la mise en place de corridors ferroviaires européens, pour les trafics prévus par la directive 91/440/CEE, grâce à une coopération entre les réseaux nationaux qu'il fallait impulser. Sachant que les flux de trafic s'organisent plus spontanément selon l'axe nord-sud en raison de l'importance du volume de trafic, il a, lors de ce même conseil, invité les Etats membres et la commission à aider aussi à la mise en place de corridors ouest-est. Le premier corridor nord-sud a été mis en service au début de cette année entre la Belgique, le Luxembourg et la France. Il doit être étendu à l'Italie puis à l'Espagne. La partie française d'un premier corridor ouest-est, entre le tunnel sous la manche et Strasbourg via Metz est prête, tandis que celui à partir du Havre est en préparation. Le ministre des transports suit avec attention les discussions en cours et intervient auprès des gouvernements des pays riverains pour que ces corridors puissent se prolonger au-delà de nos frontières.

Données clés

Auteur : [M. Charles Miossec](#)

Circonscription : Finistère (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11115

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 1998, page 1299

Réponse publiée le : 10 août 1998, page 4460